

Procès-Verbal

Séance du 2 Mars 2026

L' an 2026 et le 2 Mars à 14 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Bureau du Syndicat sous la présidence de BESSE Gérard PRESIDENT

Présents : M. BESSE Gérard, PRESIDENT, MM : BOURREAU Jean-Marie, CHARPENTIER Christian, DESRUMAUX Vincent, POINTEAU Gérard, VIEUGUE Patrice

Excusé(s) : Mme STARTCHENKO Sylvie

Absent(s) : Mme BEZILLES Christèle, MM : BILLAULT Jean-Paul, CHALOCHE Florent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6

Date de la convocation : 20/02/2026

Date d'affichage : 20/02/2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

Le : 03/03/2026

Et publication ou notification

Du : 03/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : MR BOURREAU Jean-Marie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - 2026_01
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 - 2026_02
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - 2026_03

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que suppléant. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2025

Monsieur le Président qui a fait parvenir aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2025, demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Monsieur le Président a fait parvenir aux membres du Comité le Compte Financier Unique 2025 validé par le Service de Gestion Comptable de MONTARGIS. Les imputations comptables sont détaillées et expliquées aux membres du Comité.

A la fin de la présentation, Monsieur le Président laisse la parole et la présidence de séance au doyen d'âge, Monsieur POINTEAU Gérard puis quitte la salle. Monsieur POINTEAU fait la lecture des résultats des différentes sections et procède au vote du CFU 2025.

Délibération transmise en Préfecture :

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la présentation du Compte Financier 2025 du SIAEP de MONTCRESSON

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Le CFU est présenté et peut se résumer ainsi :

MONTCRESSON - SIAEP de Montcresson - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	260 680,00	400 295,48	660 975,48
	Recettes réalisées (1)	B	260 224,77	391 975,20	652 199,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	394 133,14	440 019,10	834 152,24
	Dépenses réalisées (1)	E	123 173,10	427 347,09	550 520,19
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	137 051,67	-35 371,89	101 679,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	133 453,14	39 723,62	173 176,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	270 504,81	4 351,73	274 856,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	270 504,81	4 351,73	274 856,54

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Président et sous la Présidence du doyen d'âge Monsieur POINTEAU Gérard

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
Réf : 2026_01

A la majorité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 1)

2. **Affectation du résultat 2025**

Monsieur le Président rappelle les montants des reports en exploitation (002) : 4 351.73€ et en investissement (001): 270 504.81 € et procède au vote de l'affectation du résultat pour l'exercice 2025

Délibération transmise en Préfecture :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

La somme de 270 504.81 €, résultat excédent au 31/12/2025 de la section d'investissement au compte 001
La somme de 4 351.73 €, résultat excédent au 31/12/2025 de la section d'exploitation au compte 002. Il n'y aura pas d'affectation en investissement au compte 1068.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
réf : 2026_02

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

3. **Présentation et vote du Budget primitif 2026**

Les imputations comptables sont détaillées et expliquées aux membres du Comité. A la fin de la présentation Monsieur le Président procède au vote.

Délibération transmise en Préfecture :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président fait présenter à l'assemblée le budget primitif 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

-**VOTE** à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 451 385.46€
- Section d'investissement : 385 935.81€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
réf : 2026_03

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Monsieur le Président informe les membres du Comité qu'à la suite de demandes d'aides financières auprès de Monsieur Le Député et Madame la Sénatrice, il a été reçu, avec Madame PEGUY, par le Sous-préfet. Ce dernier avait convoqué à la réunion des représentants de l'ARS, de l'Agence de l'Eau et de la DDT. L'accord de subventions étant lié à la mise en place du périmètre de protection de notre source, il nous a été confirmé que les études devaient être reprises, ou prévoir une interconnexion avec l'Agglo de MONTARGIS ou trouver d'autres projets (raccordement avec PRESSIGNY) pour avoir un volume de vente d'eau plus conséquent. Tous ces projets seront repris après les élections municipales à venir.

Séance levée à: 15:00

le 03/03/2026

Le Président Gérard BESSE

Secrétaire de séance
MR BOURREAU Jean-Marie